

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
Île-de-France

Nanterre, le

31 MAI 2017

Unité départementale des Hauts-de-Seine
Service Planification et Aménagement Durables
Pôle Urbanisme et Planification



Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la mise à jour des servitudes d'utilité publique de la commune de Chatenay-Malabry.

Cette mise à jour concerne le déclassement du domaine public ferroviaire géré par SNCF Réseau du terrain non bâti sis au lieu-dit La Croix Blanche à Chatenay-Malabry, d'une surface totale de 178m² et ayant pour assiette les parcelles cadastrées section AE n°48p, 49p, 76p, 85p et 100p.

En application des articles L. 126-1 (alinéa 2) et R. 123-22 du code de l'urbanisme, il vous appartient de prendre un arrêté de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de cette commune afin d'annexer la nouvelle version des servitudes d'utilité publique.

Je vous précise que cette formalité doit être effectuée dans les 3 mois suivant la présente notification.

Le Pôle Urbanisme et Planification de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (Unité Départementale des Hauts-de-Seine) reste à votre disposition pour toute information utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet
Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET
Pierre SOUBELET

M. Jean-Didier BERGER
Président de Vallée Sud Grand Paris
Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart
Place de l'Hôtel-de-ville
92160 Antony

Copie à : Monsieur le Maire de Chatenay-Malabry